

UNE RÉFORME INJUSTE

qui pénaliserait encore plus les femmes

NOUS POUVONS GAGNER

LE 23 SEPTEMBRE

EN GRÈVE ET DANS LA RUE

Depuis 1993, les réformes des retraites se succèdent, touchant les secteurs privé, public, les régimes spéciaux. En refusant de s'attaquer au problème de fond qui est l'inégal partage des richesses produites, elles ont entraîné une baisse générale du niveau des pensions. A chaque fois, les femmes paient le prix le plus fort.

Les inégalités de pension entre les hommes et les femmes sont très importantes, et le gouvernement, qui dit faire la réforme au nom de l'équité, n'en tient aucun compte. Pire, Monsieur Woerth les nie. Son discours sur cette question se limite à répéter que la retraite n'a pas vocation à régler les inégalités existantes dans l'emploi. Peut-être, mais surtout, elle n'a pas vocation à les amplifier. Or c'est ce qu'elle fait : la pension moyenne des femmes, tout compris, ne représente que 62% de celle des hommes, alors que leur salaire moyen représente 80% de celui des hommes. Rien n'est prévu pour en tenir compte.

Au contraire, le projet actuel de réforme, en allongeant la durée de cotisation et en reculant les bornes d'âge de la retraite de 60 et 62 ans, à 65 et 67 ans va une nouvelle fois frapper de plein fouet les femmes.

Compte tenu de leurs carrières plus courtes, seules en effet 44% des femmes retraitées ont validé une carrière complète contre 86% des hommes. Elles ont en moyenne beaucoup moins de trimestres validés que les hommes, elles sont proportionnellement plus éloignées de la durée exigée, ce qui aboutit à des pensions beaucoup plus faibles. De plus, elles attendent souvent l'âge de 65 ans, qui deviendrait donc 67 ans, pour liquider leur retraite sans subir la décote.

Pour résoudre la question du financement des retraites, au lieu de se focaliser sur l'emploi des seniors, il serait plus efficace de favoriser l'emploi des jeunes et des femmes.

L'emploi des femmes, outre qu'il est la condition de leur autonomie, est un domaine où les politiques publiques peuvent jouer à fond en supprimant les obstacles qu'elles rencontrent, c'est-à-dire en luttant contre le temps partiel non choisi, en développant des structures d'accueil de la petite enfance, d'aide aux personnes dépendantes, etc. Ces activités répondent aux besoins sociaux et sont elles-mêmes créatrices d'emplois.

Fortes inégalités entre les femmes et les hommes

- En 2004, les femmes retraitées de 60 ans et plus percevaient une retraite moyenne (droits propres, dispositifs familiaux et minimum vieillesse) de 1 020 € par mois, soit 62 % de celle des hommes (1 636 €).
- Si on considère les seules pensions de droit direct (sans pensions de réversion et sans dispositifs familiaux), l'écart est plus fort : les femmes perçoivent 746€, soit 48% seulement de celle des hommes (1550€).
- La fonction publique est moins inégalitaire : la pension moyenne des femmes représente 77% de celle des hommes.
- La moitié des femmes retraitées avaient en 2004 une retraite inférieure à 900 € contre 20 % des hommes.
- Du fait de l'insuffisance des droits acquis, les femmes liquident leur retraite en moyenne plus tard que les hommes (1,4 an pour la génération 1938).
- Trois femmes sur dix (contre un homme sur vingt) doivent attendre l'âge de 65 ans, pour ne pas subir la décote pour annuités manquantes, qui abaisse encore la pension déjà proratisée.
- Dans la fonction publique, la loi Fillon de 2003 a réduit les majorations de durée d'assurance pour les enfants dont bénéficiaient les femmes : depuis, pour compenser cette réduction, l'âge moyen de départ en retraite des femmes a reculé nettement plus que celui des hommes.
- Les femmes sont majoritaires parmi les prestataires du minimum contributif et du minimum vieillesse. Fin 2007, 70% des retraités du régime général percevant le minimum contributif sont des femmes.
- Les bonifications pour avoir élevé 3 enfants ou plus rapportent deux fois plus aux hommes qu'aux femmes, alors que ce sont les femmes qui sont en grande majorité pénalisées par l'éducation des enfants. Ce qui vient du fait que ces bonifications sont calculées en proportion du salaire (10%).

Les propositions de Solidaires

Réduire les inégalités dans les pensions signifie s'attaquer réellement aux inégalités sur le marché du travail. Il est indispensable de prévoir des sanctions pour les entreprises pour absence de résultats !

Agissons pour :

- le droit pour tous et toutes à un emploi à temps plein, de qualité
- le droit à la retraite à 60 ans, à 55 ans pour les travaux pénibles, reconnaissance de la pénibilité de métiers occupés par les femmes,
- pas de retraite inférieure au SMIC
- la revalorisation du minimum vieillesse et minimum contributif
- l'annulation de la décote, qui pénalise à l'excès les femmes
- le rattrapage des salaires des femmes à titre de réparation des inégalités (comme l'ont fait certaines entreprises), ce qui contribue à augmenter les recettes en cotisations pour les retraites
- une majoration du taux de cotisation des employeurs pour les emplois à temps partiel, par exemple cotisation sur une base de temps plein
- une répartition plus juste des bonifications pour enfants
- le remplacement des mesures de type de l'allocation parentale d'éducation par une mesure égalitaire de congé parental, c'est à dire destiné à être pris par les deux parents ou ne bénéficiant à aucun.
- l'amélioration du taux d'emploi des femmes et diminution du temps partiel imposé ou « choisi faute de mieux » par le développement d'un service public d'accueil de la petite enfance, et de services d'aide à la dépendance.

Les mesurettees prévues dans le projet : une insulte aux femmes !

Deux mesures sont prévues concernant les femmes.

La première concerne la prise en compte des indemnités journalières de congé maternité dans le calcul de la retraite.

En effet, certaines femmes peuvent aujourd'hui être pénalisées par la maternité puisque les indemnités journalières qu'elles perçoivent pendant le congé maternité ne sont pas prises en compte dans le salaire de l'année de leur accouchement, et si cette année fait partie des 25 meilleures de leur carrière, alors cela peut faire baisser leur pension.

Mais cette mesure (qui d'ailleurs ne concernera que les congés maternité intervenant après 2012) est de la poudre aux yeux : elle rapportera très peu aux femmes. Deux ou trois mois d'indemnités sur une moyenne de salaire calculée sur 25 ans ne sont que fiffelins au regard de l'ampleur des inégalités à corriger.

La seconde mesure concerne l'égalité professionnelle. Elle est « destinée à garantir que les entreprises s'investissent dans la réduction des écarts de salaires entre hommes et femmes ».

Plusieurs lois existent depuis près de 30 ans, sans effet. La seule mesure efficace aujourd'hui serait de prendre des sanctions financières contre les entreprises pour non application des lois et absence de résultats sur l'égalité professionnelle. Le projet se contente de prévoir une sanction... en cas d'absence de plans pour l'égalité !

**Arrêter les régressions, améliorer les retraites,
aller vers l'égalité entre les hommes et les femmes,
c'est possible par le partage des richesses et le partage de l'emploi.**

**Le gouvernement n'a aucune légitimité pour faire cette réforme.
Il affirme sa détermination et compte passer en force.
Nous sommes encore plus déterminé-es.**

Amplifions la mobilisation et les grèves du 23 septembre

Construisons un mouvement pour une grève générale !